



WF PATRIMOINE

Rapport annuel 2023

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Wormser Frères Gestion

7-11 boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Tel : +33- 1.47.70.90.80

www.banquewormser.com

Wormser Frères Gestion est la société de gestion de la Banque Wormser Frères, nom commercial de la Banque d'Escompte

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97088

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 400 000 Euros, R.C.S B.353 528 870



Sommaire

1. Rapport de gestion
2. Annexe SFDR
3. Attestation du commissaire aux comptes

WF PATRIMOINE

Rapport de gestion 2023

Table des matières

Rapport de gestion 2023	1
1. Objectif de gestion	2
2. Indicateur de référence	2
3. Stratégie d'investissement	2
4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM	2
5. Profil de risque	4
6. Politique d'investissement.....	5
6.1. Environnement économique et boursier	5
6.2. Commentaire de gestion	6
7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres	7
8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG)	7
9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852	8
10. Changements substantiels intervenus au cours de la période	8
INFORMATIONS JURIDIQUES	10
1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation	10
2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote.....	10
3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	10
4. Information relative aux modalités de calcul du risque global	10
5. Effet de levier.....	10
6. Politique de rémunération.....	10
6.1. Le salaire fixe	10
6.2. La rémunération variable individuelle.....	11
6.3. L'épargne salariale.....	12
6.4. L'intéressement.....	12
6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2023.....	12

Forme juridique : OPCVM de droit français

1. Objectif de gestion

WF PATRIMOINE a pour objectif d'atteindre sur un horizon de placement de 24 mois, un rendement supérieur à l'indice ESTER capitalisé +1%, en prenant des risques limités et en participant à l'évolution des marchés de taux et d'actions.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

2. Indicateur de référence

La gestion de l'OPCVM n'est pas indiciaire, la politique de gestion dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Toutefois la référence à l'indice ESTER capitalisé peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance de l'OPCVM.

L'indice ESTER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, du taux des transactions pratiqué par les banques de la zone euro. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html. L'administrateur de l'indice ESTER est la BCE (Banque Centrale Européenne). Cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'ESTER capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate swap) qui consiste à capitaliser l'ESTER les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours.

À tout moment, la composition de l'OPCVM peut ne pas refléter celle de cet indice et la performance de l'OPCVM peut s'écarter de cet indicateur.

La société de gestion a mis en œuvre un plan d'action en cas de modification substantielle et/ou cessation de l'indice de référence.

3. Stratégie d'investissement

WF PATRIMOINE met en œuvre une stratégie d'investissement reposant sur une analyse fondamentale et une gestion discrétionnaire.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, crédit) en liaison avec l'évolution des données économiques au niveau mondial.

Les investissements dans les titres d'Etats dépendent des analyses macroéconomiques, de la situation de chaque pays concernant les politiques budgétaires et monétaires, de l'évolution de la croissance, de l'inflation ou encore de l'emploi.

Le choix des investissements actions et obligations émis par les sociétés repose sur les analyses financières menées par l'équipe de gestion, tant sur la stratégie de l'entreprise et son positionnement concurrentiel, que sur ses résultats financiers et sa valeur d'entreprise.

4. Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF PATRIMOINE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du prospectus du fonds.

▪ **Les actifs (hors dérivés intégrés)**

• *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille de l'OPC comprendra entre 50% et 100% de son actif net d'obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, de bons du trésor, d'obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation, de catégorie « Investment Grade », c'est-à-dire une notation au moins égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence de notation.

Le fonds pourra être investi sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé, émises dans des pays de l'OCDE, sans contrainte de durée et selon les opportunités de marché. La sensibilité du portefeuille obligataire peut varier de -3 à 7.

La somme des obligations émises dans des pays hors zone OCDE (pays émergents) et des obligations dont la notation est inférieure à BBB- ne dépassera pas 20% de l'actif net. Dans ce total, la part des obligations non « ratées » sera au maximum de 5% de l'actif net.

• *Actions*

WF PATRIMOINE peut être exposé dans la limite de 30% de son actif net aux marchés d'actions et privilégie l'investissement dans les entreprises de grande et moyenne capitalisation, de tous secteurs et cotées sur les marchés financiers réglementés des pays de l'OCDE. L'exposition action aux pays émergents sera limitée à 5% de l'actif net.

• *Parts d'OPC*

Le fonds a la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts d'OPC de droit français ou de droit européen investis en actions, obligations et placements court terme de trésorerie (monétaire) compatibles avec la gestion de WF Patrimoine. Notre politique ESG n'est pas applicable à la sélection OPC.

▪ **Les instruments dérivés**

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Il peut avoir recours aux instruments dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, d'action et de change en vue de réaliser son objectif de gestion.

- L'exposition ou la couverture du portefeuille se fait par l'achat ou la vente de contrats à terme et/ou d'options sur des marchés réglementés ou organisés pour les sous-jacents actions et taux.
- L'exposition ou la couverture du portefeuille sur les devises s'effectue par des opérations de change à terme de gré à gré et/ou par l'achat ou la vente de contrat à terme et/ou d'options sur des marchés réglementés.

Le fonds sera exposé au risque de change à hauteur des investissements libellés dans une autre devise que celle de comptabilisation du fonds, soit 100% de l'actif net.

Le risque global lié à ces opérations n'excédera pas une fois la valeur nette totale du portefeuille.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des actions (via des titres, OPC, instruments financiers à terme) ne dépassera pas 30% de l'actif net. L'exposition consolidée du portefeuille au marché de taux (via des titres, OPC, instruments financiers à terme) permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -3 et 7.

Le gérant n'utilisera pas de Total Return Swaps.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée

- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPC,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...)

Contreparties :

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille.

▪ Les titres intégrant des dérivés

WF PATRIMOINE peut investir dans des obligations convertibles européennes ou internationales. Le fonds peut également investir dans des instruments financiers à dérivés intégrés (warrants, EMTN structurés, bon de souscription, certificats, autres titres simples) négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Le recours à ce type d'instrument permet au fonds de prendre des positions (en couverture ou en exposition) sur des zones géographiques, des secteurs d'activités, des actions, des taux, du crédit, ou encore des indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en instruments financiers à dérivés intégrés ne dépassera pas 40% de l'actif net.

5. Profil de risque

▪ *Risque de perte en capital*

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

▪ *Risque de taux*

Les instruments de taux représentent entre 50% et 100% de l'actif du fonds. Il est donc à tout moment exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative (en cas de hausse des taux).

▪ *Risque de crédit*

Le portefeuille est exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

▪ *Risque actions*

L'actif du fonds est exposé aux marchés actions pour une part comprise entre 0 et 30%. Le risque action est matérialisé par le risque de perte en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille.

▪ *Risque de change*

WF PATRIMOINE est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de comptabilisation du fonds, soit 100% de l'actif. La baisse des devises de cotation des instruments financiers dans lesquels l'OPC investit, par rapport à sa devise de référence, l'euro, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

▪ *Risque lié à la gestion discrétionnaire*

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés selon plusieurs critères : évolution de la conjoncture, analyse fondamentale des instruments financiers et des émetteurs, appréciation du niveau des taux d'intérêts, ... Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les secteurs les plus performants.

▪ *Risque de contrepartie*

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux

financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

- *Risque de durabilité*

Le risque de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

- *Risque opérationnel*

Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient uniquement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

- *Risque juridique*

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

6. Politique d'investissement

6.1. Environnement économique et boursier

Sur l'exercice 2023, WF PATRIMOINE affiche une performance de +6,9% pour la part P et +7,2% pour la part I. A titre d'information, l'indice de référence, l'ESTER capitalisé, affiche une performance de 3,3% sur la même période.

Après une année 2022 qualifiée d'« *annus horribilis* », nous nous réjouissons de cet excellent cru boursier 2023. Les marchés d'actions rebondissent vigoureusement au 1^{er} rang desquels les valeurs de croissance et notamment la technologie qui, chahutées l'année dernière, s'adjuge une progression de +43,4% (Nasdaq Composite) sur l'année. Les marchés actions américains surperforment l'Europe avec respectivement des hausses de +24,2% et de +12,7% pour le S&P 500 et son homologue européen le Stoxx 600. Après un 1^{er} semestre marqué par le rebond des marchés d'actions, les investisseurs se sont montrés plus hésitants sur le 3^{ème} trimestre, amenant les actions à abandonner une partie de leurs gains de début d'année. Le rallye de fin d'année restera mémorable avec des performances sur le dernier trimestre de +11,2% sur le S&P 500 (actions américaines) et de +6,4% sur le Stoxx 600 (actions européennes). Le marché obligataire offre également de très belles performances sur l'année avec notamment +8,1% pour les obligations du secteur privé en Euro (IBOXX). L'or aura également connu un très bon dernier trimestre terminant l'année à +11,6%. Ces mouvements de marché ont été accompagnés d'une baisse extrêmement forte de la volatilité.

A la même période l'année dernière, nous étions confrontés à une forte inflation, et à une forte incertitude sur le rythme de la croissance économique. 12 mois plus tard, le bilan est assez rassurant, nous pouvons parler d'un atterrissage en douceur de l'économie aux Etats-Unis comme en Europe. Pourtant la hausse des taux directeurs des banques centrales a bien permis à l'inflation de baisser mois après mois rendant plus crédible aujourd'hui l'atteinte des cibles de 2% en 2025.

En 2024, les risques géopolitiques multiples pourraient perturber les marchés et les élections américaines de novembre seront bien entendu sous le feu des projecteurs. La volatilité, aujourd'hui à un niveau historiquement faible, devrait ainsi retrouver des niveaux moins favorables aux marchés.

D'autant que le risque de récession continue de planer, tant la croissance reste atone et les indicateurs avancés fragiles à l'image du sentiment des directeurs d'achat (PMI) industriels américains orienté négativement depuis plus de 12 mois. La croissance mondiale attendue en 2024 à +2,6% reste d'ailleurs inférieure à sa tendance long terme. Aux Etats-Unis elle devrait être de l'ordre de +1,25% et la Zone Euro pourrait afficher une croissance tout

juste au-dessus de zéro à +0,5%. Il n'en demeure pas moins que cet environnement devrait permettre aux entreprises d'augmenter de nouveau leurs bénéfices en 2024.

La bonne nouvelle viendra probablement une nouvelle fois des banques centrales. D'abord, il est important de noter que la hausse des taux directeurs sans précédent de 2022 et 2023 a permis de reconstituer une marge de manœuvre d'intervention et donc de soutien à l'économie en cas d'entrée en récession. En outre, en cas de maintien de la conjoncture sur les rythmes actuels, les banques centrales pourraient bien évidemment retarder progressivement les premiers assouplissements monétaires prévus mi-2024 sans pour autant les remettre en cause à moyen terme.

Dans un tel environnement, fidèle à notre méthodologie d'investissement, nous privilégions dans nos investissements la visibilité sur la croissance à long terme, indépendamment des risques de perturbation à court terme.

6.2. Commentaire de gestion

En janvier, les marchés ont poursuivi leur impressionnante tendance haussière amorcée fin septembre.

A rebours des actifs risqués, le dollar a poursuivi sa chute en janvier (-1,5%), portant la baisse totale depuis fin septembre à -12,0%.

A fin janvier, le rendement des obligations à 10 ans américaines et allemandes s'élève à respectivement +3,5% et +2,3%.

L'exposition actions du fonds à fin janvier se monte à 15,4% après l'initiation d'une position sur Salesforce. La société est un leader mondial sur les logiciels dédiés à la gestion de la relation clients (CRM) avec plus de 23% de part de marché. La baisse récente du titre offre un point d'entrée attractif.

En février, les tendances sur les bourses mondiales divergent. L'indice américain, le S&P500, est en repli de -2,6% alors que son équivalent européen, l'Eurostoxx 50, s'apprécie de +1,8%.

Aux États-Unis, les marchés financiers ont été impactés par les craintes d'un regain de l'inflation - qui ressort au-dessus des anticipations à +6,4% - et d'un ralentissement prématuré des hausses de taux de la FED qui a augmenté son taux directeur de seulement 25 points de base (pdb) contre 50 pdb lors de la réunion de décembre. Ces inquiétudes se retrouvent sur le marché obligataire avec le rendement des obligations à 10 ans qui s'élève à +3,9% (+40 pdb sur le mois).

Dans un contexte similaire en Europe, la BCE a augmenté son taux directeur de 50 pdb à 3,0%. Le rendement des obligations à 10 ans allemandes atteint 2,65% en hausse de 35 pdb sur le mois. Mais ce sont les résultats trimestriels moins mauvais qu'attendu des sociétés qui ont soutenu les indices de la zone. En effet, une fois n'est pas coutume, les entreprises européennes ont affiché un rythme de croissance supérieure à leurs homologues outre-atlantique.

Illumina a fait son entrée en portefeuille. La société est leader mondial sur les technologies de séquençage du génome avec 60% de parts de marché et plus de 8 000 clients à travers le monde.

Le taux d'exposition action est resté inchangé.

En mars, Alcon, a fait son entrée en portefeuille. Suite à une baisse de l'ordre de -25%, les solides perspectives de croissance de ce leader mondial des produits de soins ophtalmologiques nous semblent désormais sous-valorisées. Le taux d'exposition actions a légèrement diminué à 15,3%. Nous avons également renforcé l'exposition aux foncières européennes.

Teleperformance a fait son entrée en portefeuille en avril et nous avons allégé en contrepartie Elis et Airbus notamment. Le groupe a su rassurer sur les conditions de travail dans certains pays émergents. Dernièrement, le cours du titre a injustement souffert suite à l'acquisition de Majorel et ne reflète pas les perspectives de croissance et la qualité du *business model*. Le taux d'exposition aux actions a été réduit à 15%.

Avec à fin juin des taux sans risque à 12 mois de l'ordre de +5,5% aux États-Unis et de +3,5% en Europe, et une inversion de courbe d'une ampleur plus vue depuis 1981 aux États-Unis et 1992 en Europe, le marché actions incite à la sélectivité.

Le segment obligataire paraît en comparaison plus attractif, notamment le segment high yield affichant des rendements de plus de 8%. Compartiment que nous avons renforcé par le biais d'ETF.

En juillet, la Fed et la BCE ont, comme attendu, procédé à une hausse de taux d'un quart de point portant les taux directeurs au plus haut depuis 2001 à 5,5% outre Atlantique et à 3,75% en Europe. Toutefois, les discours des banquiers centraux se sont montrés plus accommodants, y compris chez les membres les plus *hawkish*. La Présidente de la BCE, Christine Lagarde, a dernièrement ouvert la porte à une pause dans son resserrement

monétaire lors de la réunion de septembre. Nous avons commencé à augmenter progressivement la sensibilité du portefeuille. Nous avons également pris nos bénéfices sur les actions d'Amérique Latines. L'exposition actions à fin juillet était de 15,9%.

En août, nous avons initié une position sur Galenica, opérateur du plus grand réseau de pharmacies en Suisse et spécialiste des services de distribution pour le secteur de la santé. L'exposition actions a été progressivement montée à 17%.

En septembre, nous avons considéré que la hausse des taux directeurs est achevée ou proche de l'être aux Etats-Unis ou en Zone Euro. Les décisions de la FED et de la BCE lors de leur dernière réunion de politique monétaire ont été conformes aux attentes : maintien des taux pour la première institution, hausse de 25bps pour la seconde, portant les taux directeurs au plus haut depuis 2001 en Zone Euro. Le taux à 10 ans des bons du trésor américain s'élève à 4,6% à fin septembre, un niveau qui n'avait plus été atteint depuis plus de 15 ans (2007).

Nous avons pris nos bénéfices sur l'éditeur de jeux vidéos Activision, qui est en cours de rachat par Microsoft. Par ailleurs, sur la partie obligation, nous avons réduit notre exposition au GBP tandis que la duration du portefeuille a été augmentée.

En octobre de nouveau nous avons augmenté la duration du portefeuille et augmenté l'exposition actions à 17,7%. Nous avons notamment initié des lignes en LVMH, Edwards Lifesciences et Remy-Cointreau.

En novembre nous avons augmenté l'exposition aux actions à 19,4% en initiant une exposition en Align Technology, acteur de référence des produits d'orthodontie et créateur de la marque Invisalign. Nous avons cédé notre position en VF Corp. Nous avons également renforcé notre position sur les foncières immobilières et initié une position sur les petites et moyennes valeurs américaines. La duration a été augmenté à 2,5% après être passée sous les 2% en juin.

En décembre, nous avons pris nos bénéfices sur les petites et moyennes capitalisations américaines (ETF Russel 2000) et réduit notre exposition au haut rendement.

L'exposition aux actions est à fin décembre de 19,7%.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Application de l'article 14 du règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) publié le 23 décembre 2015. La SGP explicite dans les prospectus des OPC qu'elle gère l'utilisation éventuelle des opérations de financement sur titres.

8. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG)

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF PATRIMOINE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie s'articule en trois temps et concerne au minimum 90% de l'actif net du portefeuille : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Le taux de couverture ESG repose sur l'actif net du portefeuille à l'exclusion des liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la

société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient en diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S, G.

La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés). Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

L'objectif est de construire un portefeuille ESG présentant des caractéristiques ESG de qualité. A cet effet, plusieurs critères de sélection sont appliqués à l'OPC dans l'objectif de réduire l'univers investissable :

(i) une politique d'exclusion concernant les activités présentant des risques de durabilités importants. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : le charbon, les énergies fossiles (pétrole et gaz), la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-minutions ainsi que les industries du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent et de hasard. Ces secteurs ne pourront par ailleurs représenter, par transposition des ETF et OPC, plus de 5% de l'actif net du portefeuille.

(ii). La notation globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 5 et la note minimale par valeur est de 3 sur 10. Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Au regard de notre politique d'exclusion sectorielle ainsi que celle induite par notre méthodologie propriétaire de notation ESG, nous estimons exclure à minima 20% des émetteurs de notre univers d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.banquewormser.com

9. Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852

WF PATRIMOINE peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la taxonomie de 0%.

Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du prospectus du fonds.

10. Changements substantiels intervenus au cours de la période

Suppression des commissions de souscription et de rachat.

Suppression des commissions de surperformance.

Suppression des commissions de mouvement perçues par la société de gestion.

Changement de libellé : la part P (FR0007000963) est devenue part Pi ; la nouvelle part créée initialement « part P2 » (FR001400EKG7) est devenue « part P ».

Modification des frais de gestion de la part Pi (anciennement part P) et de la part I, respectivement à 1,16% TTC maximum (anciennement 1,10%) et à 0,96% TTC maximum (anciennement 0,90%).

Passage des parts en dix millièmes de parts



Le 2 juin 2023, les parts P et I du fonds Perenne Patrimoine, de la société de gestion Finance SA fusionnée à Wormser Frères Gestion le 31/12/2022, ont été absorbées par les Parts RE et P de WF Patrimoine.

La société de gestion a mis en place un dispositif de plafonnement des rachats (« gates ») pour WF Patrimoine au 31 décembre 2023 avec la possibilité de le mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2024. La société de gestion pourra mettre en œuvre le dispositif dit des « gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

La société de gestion pourra ne pas exécuter en totalité les demandes de rachat centralisées sur une même valeur liquidative au regard des conséquences sur la gestion de la liquidité afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité de traitement des porteurs de parts.

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet : www.banquewormser.com.

Modification de l'adresse du site internet de Wormser Frères Gestion.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

1. Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

2. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

3. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible à l'adresse suivante : www.banquewormser.com.

4. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

5. Effet de levier

Au 31 décembre 2023, WF Patrimoine détient un effet de levier s'élevant à :

- 562 127,27 EUR soit 1,1% de l'actif net selon la méthode brute
- 562 127,27 EUR soit 1,1% de l'actif net selon la méthode de l'engagement

6. Politique de rémunération

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- L'épargne salariale

6.1. Le salaire fixe

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

6.2. La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

6.2.1. Evaluation de la performance :

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenant dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.

Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

6.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable :

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

6.2.3. Versement de la rémunération variable :

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

La rémunération variable au titre d'une année N au titre de la gestion des FIA et OPC ne peut être supérieure à 200 000 euros. Si cette politique était amenée à évoluer, les règles de la directive OPCVM relatives au versement du variable seraient applicables.

Modalités de paiements liés à la résiliation anticipée du contrat :

- **Critère d'éligibilité à la rémunération variable**

Pour bénéficier de la rémunération variable, le salarié doit avoir au minimum 9 mois d'ancienneté au 31-12-N. Les alternants et stagiaires ne sont pas concernés par la rémunération variable.

Le versement de la rémunération variable se fait au prorata du temps passé dans le service. Ainsi, toutes les suspensions de contrat du salarié dont la somme est supérieure ou égale à 10 jours ouvrés au cours de l'année visée N (notamment arrêt maladie, congé parental, congés sans solde, année sabbatique, congé de formation en vue d'une réorientation professionnelle, etc....) diminuent proportionnellement la base du calcul du fixe annuel.

▪ Calendrier

Le paiement de la rémunération variable se fera dans le mois suivant la date de l'assemblée approuvant sur les comptes consolidés de l'année N du groupe Wormser (Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion).

Un collaborateur est éligible à cette rémunération variable uniquement s'il est encore salarié de l'entreprise au cours de N+1.

Si une rupture du contrat de travail motivée par une faute grave intervient à l'initiative de l'employeur, aucune rémunération variable ne sera due au collaborateur.

6.3. L'épargne salariale

Tout salarié, en contrat indéterminé ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

6.4. L'intéressement

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première tranche et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

- La **Tranche 1** est répartie **proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire** au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.
- La **Tranche 2** est répartie **proportionnellement au salaire versé** à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

6.5. Rémunération versée au titre de l'année 2023

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 909 469 euros, dont 865 688 euros de rémunérations fixes et 43 781 euros de rémunérations variables (bénéficiaires) dont une prime contractuelle de 15 000 euros. Le nombre de bénéficiaires a été de 8 personnes. Le président de la société de gestion est rémunéré par la Banque Wormser Frères.

Cette politique de rémunération est disponible sur le site internet de la Banque Wormser Frères www.banquewormser.com

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Dénomination du produit :

WF PATRIMOINE



Identifiant d'entité juridique : 969500KL6WKGV0P1RV34

Par **Investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 18,04% d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2023

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'Homme et la politique en matière d'éthique. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec la philosophie d'investissement de la Société et permettent d'identifier des risques et opportunités ESG que l'analyse financière seule ne peut évaluer.

Au regard de la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société de Gestion, la méthodologie d'analyse ESG de la Société s'articule en trois parties : une première partie quantitative de recherche et traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième avec la prise en compte de cette notation sur la valorisation de l'entreprise. La notation finale est comprise entre 0 et 10 et suit une approche Best-in-class.

Dans ce contexte, le portefeuille a suivi une analyse ESG organisée en trois volets : l'environnement, le social et la gouvernance.

Sur le volet environnemental, les caractéristiques suivies sont l'intentionnalité de la société en matière environnementale (politiques environnementales), son impact sur l'environnement, ses risques de durabilité, son alignement à la Taxinomie environnementale de l'UE (Règlement 2020/852) et son impact sur la biodiversité.

Sur le plan social, les caractéristiques suivies sont la diversité et l'égalité, la formation et le recrutement, la santé et la sécurité, les droits de l'homme et l'engagement social/sociétal.

Enfin, sur le volet de la gouvernance, le portefeuille tient compte des politiques anti-corruption et en matière d'éthique, des différentes politiques de rémunération, de l'indépendance et de la diversité du conseil d'administration, de la politique fiscale ainsi que des comités de contrôles.



Aucun indice de référence n'est associé à la démarche extra-financière de ce produit. L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce portefeuille a été uniquement régie par la politique d'analyse ESG propriétaire de la Société de Gestion.

Les **Indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des Indicateurs de durabilité ?**

La politique ESG de la Société de Gestion repose sur une analyse approfondie des trois volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, intégrant respectivement un certain nombre de critères dédiés aussi bien à mesurer les principales incidences négatives (PAI) que les risques de durabilité. La liste exhaustive des critères est disponible dans l'annexe de la documentation contractuelle de ce produit.

L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par les critères susmentionnés et desquels découle une notation ESG. La double approche quantitative et qualitative de l'analyse de la Société de Gestion permet alors pour chaque société du portefeuille d'être notée de 0 à 10 sur chacun des volets E, S et G, équipondérés dans la note finale. La note ESG globale du portefeuille doit à tout instant être supérieure ou égale à 5 sur 10, avec un taux de couverture à minima supérieur ou égal à 90% de son actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

La Société de Gestion a suivi ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

PERFORMANCE DES INDICATEURS DE DURABILITÉ :

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2023
Note ESG			6,4
Note Impact de la poche durable			7,7
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	6,4
	Impact environnemental		
	Risques de durabilité		
	Taxonomie environnementale		
	Biodiversité		
Social	Diversité et égalité	Note S	6,4
	Formation et recrutement		
	Santé et sécurité		
	Droits de l'homme		
	Engagement social/sociétal		
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	6,4
	Politiques de rémunération		
	Indépendance et diversité du conseil d'administration		
	Conseils et comités		

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

	Critères	Indicateurs de durabilité	31/12/2022	31/12/2021
Note ESG			5,8	5,6
Note Impact de la poche durable			7,7	NA
Environnement	Intentionnalité en matière environnementale	Note E	5,8	5,5
	Impact environnemental			
	Risques de durabilité			
	Taxonomie environnementale			
	Biodiversité			
Social	Diversité et égalité	Note S	5,8	5,4
	Formation et recrutement			
	Santé et sécurité			
	Droits de l'homme			
	Engagement social/sociétal			
Gouvernance	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique	Note G	5,7	5,2
	Politiques de rémunération			
	Indépendance et diversité du conseil d'administration			
	Conseils et comités			

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

A travers une poche d'investissement durable, la Société de Gestion a cherché à valoriser les entreprises qui généraient des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités. Dans ce contexte, la construction de cette poche s'est articulée autour de trois thématiques : Environnement, Innovation et Santé & Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales ou environnementales (sous-thèmes) associées à des « objectifs de développement durable » (les « ODD ») publiés par les Nations Unies.

En parallèle, la Société de Gestion a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte de l'OPC.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer à l'Annexe II du prospectus de ce produit.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux promus par une partie du portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables et répondant aux objectifs environnementaux et sociaux définis par le prospectus du fonds. Il devait être à minima de 5% de l'actif net. Au 31 décembre 2023, 18,04% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

Activités répondant aux objectifs de Développement durable (ODD) des Nations Unies								
Environnement	ODD associés	Poids	Innovation	ODD associés	Poids	Santé et Bien-être	ODD associés	Poids
Consommation responsable	12	0,4%	Digitalisation pour une industrie durable	9	2,6%	Alimentation durable	2	2,2%
Economie circulaire	6,12	0,0%	Mobilité durable	11	0,0%	Amélioration de la qualité de vie	9,3	1,1%
Efficacité énergétique	7	3,1%	Villes durables	11	0,5%	Traitement médicaux et accès à la santé	3	5,5%
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	1,7%			
			Progrès médical	3	1,0%			

Il est important de noter que la Société de Gestion pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du produit.

Conformément à la notion d'investissement durable telle que définie par le Règlement 2019/2088 SFDR, le thème de l'innovation répond à la fois à des objectifs d'investissement durable environnementaux et sociaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « préjudice important »), concernant les objectifs d'investissement durable de ce produit et autres objectifs environnementaux et sociaux, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société de Gestion a mis en œuvre une politique d'exclusion sur un certain nombre d'activités susceptibles de porter préjudice à l'objectif d'investissement durable du produit. Dans un second temps, la Société de Gestion a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG de la société au terme de laquelle la Société de Gestion a éliminé de l'univers d'investissement tout émetteur dont la note ESG, selon sa méthodologie interne, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique, par la Société de Gestion, de toute société faisant l'objet de controverses importantes selon sa méthodologie interne (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société de Gestion a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers de son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « Règlement Délégué SFDR »), ces critères devaient comprendre a minima les 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires. Certains de ces critères ont pu ne pas être évalués du fait de l'absence de données disponibles. Seuls les critères pour lesquels la Société de Gestion dispose de données ont alors été pris en compte dans la notation ESG. Par ailleurs, tel que prévu par le Règlement Délégué SFDR, la Société de Gestion a évalué des indicateurs complémentaires disponibles en annexe du présent document.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis l'établissement d'une note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par 18,04% de l'actif net du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour ces actifs . (cf. Annexe)

La Société de Gestion a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société de Gestion a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX:

Trajectoire 2°C – Accord de Paris:

Alignement 2°C			
Année	Horizon	Trajectoire	Taux de couverture
2023	2012-2030	2,9°C	74,3%

Le tableau ci-dessus mesure la trajectoire de température estimée du portefeuille à horizon 2100. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de la trajectoire 2°C.

Risques physiques:

Scénarios	Faible(<2°C)			Modéré(<2°C)			Elevé(>4°C)			
	Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040	2050
2023		37,1	35,9	37,5	32,3	31,6	32,9	31,2	30,9	32,6

Les risques physiques présentés ci-dessus correspondent à une moyenne pondérée des scores composites de chaque société présente en portefeuille. Le score, compris entre 0 et 100, mesure l'exposition des émetteurs à huit risques physiques, pondérés de la sensibilité de chacune des sociétés à ces différents risques et selon trois scénarios. Le scénario faible prend pour hypothèse une réduction des émissions carbone au net zéro d'ici 2050. Le deuxième scénario correspond à une stabilisation des émissions d'ici 2050 et d'un déclin d'ici 2100. Le troisième scénario, dit « élevé », correspond à une faible mitigation soit un triplement des émissions d'ici 2075 et engendrant une hausse des températures compris entre 3,3°C et 5,7°C d'ici 2100. Chacun des trois scénarios est évalué selon trois horizons de temps.

Risques sur l'EBITDA:

Indicateurs	Scénarios	Faible			Modéré			Elevé		
		Année	2030	2040	2050	2030	2040	2050	2030	2040
Réductions de la marge d'EBITDA (en points de pourcentage)	2023	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,5	-0,7	-0,4	-0,6	-0,7
EBITDA at Risk > 10%	2023	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%	2,9%	2,2%	2,2%	2,9%

La réduction de la marge d'EBITDA ainsi que « l'EBITDA at risk » sont des indicateurs permettant de refléter les risques de durabilité pouvant peser sur le portefeuille. L'analyse est réalisée sur trois horizons de temps et trois scénarios différents. Le premier scénario fait l'hypothèse de la mise en œuvre complète des contributions nationales à l'Accord de Paris. Le deuxième scénario (« modéré »), suppose que l'ensemble des politiques mises en œuvre visent à limiter le réchauffement climatique à 2°C à long terme malgré des divergences à court terme sur cet alignement. Enfin, le dernier scénario (« élevé ») suppose l'implémentation de politiques suffisantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre en ligne avec une trajectoire 2°C à horizon 2100.

INDICATEURS SOCIAUX:

Indicateurs sociaux		
Année	2023	Taux de couverture (2023)
Formation (Nb heures)	18,2	80,5%
% Femmes dirigeantes	19,2%	80,5%

Les indicateurs sociaux, autres que ceux issus des obligations de suivi par le Règlement SFDR, sont le nombre d'heures de formation moyen suivis par les collaborateurs ainsi que le pourcentage de femmes dirigeantes. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net, ayant été pris en compte dans l'analyse de ces critères.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations Unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées. Le pourcentage mis en avant correspond à la part des émetteurs, en moyenne pondérée du portefeuille, ayant pris ses engagements liés au respect des Droits de l'Homme. Le taux de couverture représente le pourcentage de l'actif net du portefeuille disposant d'une donnée pour cet indicateur.

Droits de l'homme		
Indicateur	Engagements sur le respect des Droits de l'homme	Taux de couverture
Portefeuille	92,9%	73,6%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles ont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société de Gestion dont la double approche qualitative et quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur. La note obtenue vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans le modèle de valorisation mis en œuvre par la Société.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 3 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclue de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 5 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? », la Société de Gestion a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels. En cas d'indisponibilité de la donnée pour certains indicateurs, la Société de gestion s'est réservé le droit de publier le PAI avec un taux de couverture inférieur à celui des autres PAI.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet <http://www.banquewormser.com>.



La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2023 - déc. 2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs Pays
FR0014003Z81	CARREFOUR BO 0,107% 14-06-25	Activités financières et d'assurance	3,32 % France
XS2487054004	ABN AMRO BK 2,375% 01-06-27	Activités financières et d'assurance	2,45 % Pays-Bas
XS2149207354	GLDM SAC 3,375%25	Activités financières et d'assurance	1,99 % Etats-Unis
XS1375841233	IBM INTL BUSI 1,125% 06-09-24	Information et communication	1,93 % Etats-Unis
FR0013311503	SG 1,125% 23-01-25 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,91 % France
XS0454773713	KONINKLIJKE KPN NV 5,625%09-300924	Information et communication	1,84 % Pays-Bas
LU1109939865	XTR.II EO H.YLD BD	Investment Fund	1,81 % Allemagne
XS2067135421	ACAFA 0 3/8 10/21/25	Activités financières et d'assurance	1,66 % France
XS2375836553	BECTON DICKINSON AND 0,034% 13-08-25	Industrie manufacturière	1,65 % Etats-Unis
FR0012444750	CA ASSURANCES 4,25% PERP	Activités financières et d'assurance	1,60 % France
XS1288858548	BFCM 3%110925	Activités financières et d'assurance	1,56 % France
XS1378880253	BN 2,875% 01-10-26 EMTN	Activités financières et d'assurance	1,54 % France
XS2473715675	BMO 2 3/4 06/15/27	Activités financières et d'assurance	1,53 % Canada
DE000A1Z0TA4	JAB HOLD BV 1,625% 30-04-25	Activités financières et d'assurance	1,53 % Pays-Bas
FR0013505625	ADP 2,125%021026	Transport et entreposage	1,53 % France

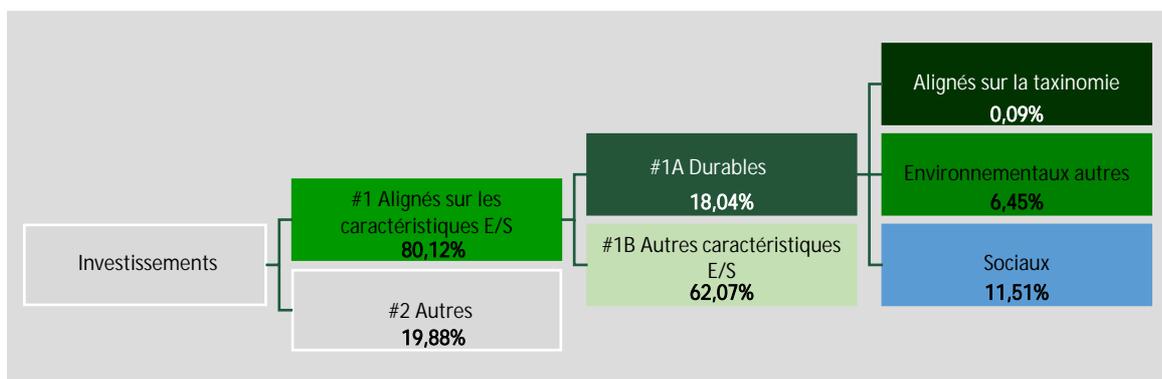


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Conformément à l'annexe précontractuelle de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 80% de son actif net (90% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires) sur des produits alignés à ses caractéristiques environnementales et sociales ; la partie restante pouvant être investie dans tout type de produit financier dont la transparence ESG est rendue difficile par la nature même du produit. Ils peuvent être associés à des OPC, des ETF. Par exception à ce qui précède, les fonds gérés par la Société de Gestion présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG par transparence.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Exposition sectorielle



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxonomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

La Société de Gestion a retenu le chiffre d'affaires. Au 31 décembre 2023, 0,09% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

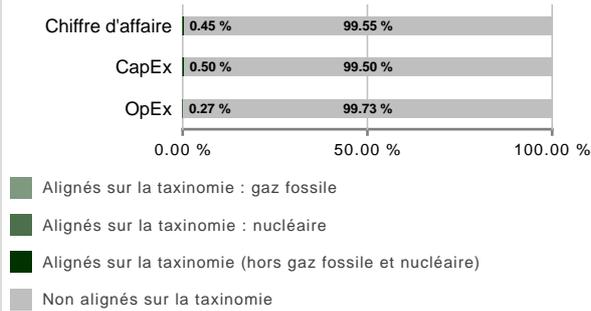
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

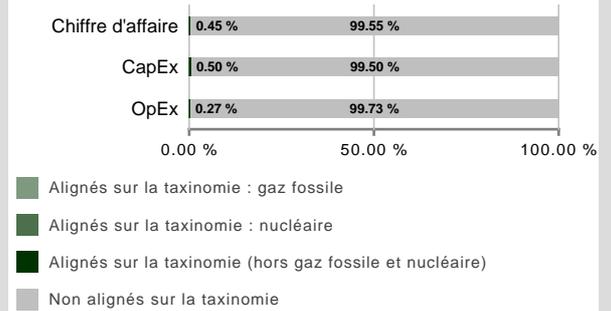
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2023, 0,45% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne :

- 0,00% de l'actif net a été réalisé dans des activités transitoires,
- 0,13% de l'actif net a été réalisé dans des activités habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En raison du manque de disponibilité des données relatives à l'alignement des sociétés sur la taxinomie de l'UE sur la période précédente, la comparaison historique ne sera disponible qu'à compter du prochain rapport périodique du portefeuille.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2023, 6,45% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 31 décembre 2023, 11,51% de l'actif net du portefeuille, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Conformément à l'annexe II du prospectus de ce fonds, les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ceux n'ayant pu faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ont été exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, un suivi quotidien des exigences ESG telles que le pourcentage minimum d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales et/ou sociales ou la note ESG moyenne du portefeuille, a été mis en œuvre par la Société de gestion sur le portefeuille.

En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliquée par le biais de la plateforme ISS Governance. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.





Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière d'investissement durable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable.

ANNEXES

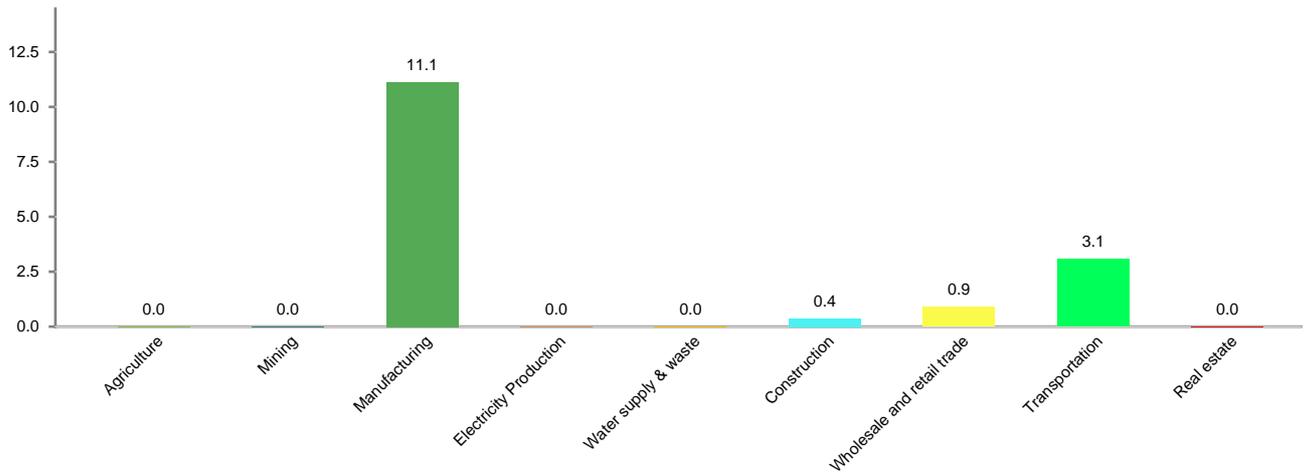
Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

WF PATRIMOINE (969500KL6WKGVO1RV34)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité	Eléments de mesure		Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1) Emissions de GES (scope 2) Emissions de GES (scope 3)	508,1 211,0 9 781,8	79,8% 79,8% 68,0%	GES totales générées par l'OPC scope 1 à 3 (en tonnes)
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	200,4	68,0%	GES générées par l'OPC (en tonnes/M€ investi)
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	754,7	68,0%	GES générées par l'OPC en moyenne pondérée (en tonnes/M€ de CA)
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,0%	79,8%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable/fossiles	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	45,1%	79,8%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique			Cf. graphique ci-dessous
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	NA	NA	Données indisponibles
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	13,6%	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,1	37,1%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	NA	NA	Données indisponibles
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,0%	0,0%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,0%	0,0%	Score compris entre 0 et 100 (score Trucost).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	30,2%	75,2%	
	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	0,5%	64,7%	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,0	0,0%	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,0	0,0%	

Energy Consumption per high impact climate sector (GWh)



Indicateurs complémentaires

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE					
Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Incidences	Couverture	Explications
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement					
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes par million d'euros de chiffre d'affaires)	88,5	79,8%	
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	0,7	73,5%	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
Les questions sociales et de personnel	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée	0,0%	0,0%	
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	70,3%	71,7%	
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	49,2	10,8%	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	0,0%	0,0%	

WF PATRIMOINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Maryse LE GOFF
Expert-comptable - Membre de l'Ordre
Commissaire aux Comptes - Compagnie de Paris
65, rue la Boétie - 75008 Paris
Tél. : 01.45.01.20.24

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la société de gestion, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fonds WF PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds WF PATRIMOINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R 821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne Les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider WF PATRIMOINE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 17 mai 2024



Maryse Le Goff
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

WF PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	49 653 829,02	37 440 635,77
Actions et valeurs assimilées	8 353 813,32	5 292 173,18
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	8 353 813,32	5 292 173,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	36 472 689,23	28 627 257,22
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	36 472 689,23	28 627 257,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 827 326,47	3 421 251,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 907 515,85	1 981 058,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	2 919 810,62	1 440 192,54
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	99 953,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	99 953,91
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	123 953,94	33 613,41
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	123 953,94	33 613,41
COMPTES FINANCIERS	811 264,52	2 052 592,86
Liquidités	811 264,52	2 052 592,86
TOTAL DE L'ACTIF	50 589 047,48	39 526 842,04

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 374 046,70	38 129 532,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-203 070,95	1 181 356,75
Résultat de l'exercice (a,b)	353 435,51	93 769,85
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	50 524 411,26	39 404 658,67
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	12 090,00	15 334,91
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	12 090,00	15 334,91
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	12 090,00	15 334,91
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	52 546,22	106 848,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	52 546,22	106 848,46
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	50 589 047,48	39 526 842,04

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	0,00	542 987,06
EURO STOXX 50 0323	0,00	227 100,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	0,00	447 898,31
DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4800	459 865,32	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	69 040,33	14 341,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	111 844,73	58 383,15
Produits sur obligations et valeurs assimilées	735 701,52	466 951,57
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	42 060,30	0,00
TOTAL (1)	958 646,88	539 676,16
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	454,04	20 873,78
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	454,04	20 873,78
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	958 192,84	518 802,38
Autres produits (3)	171,05	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	578 585,66	424 266,89
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	379 778,23	94 535,49
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-26 342,72	-765,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	353 435,51	93 769,85

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

- o Le 2 juin 2023, les parts P et I du fonds Perenne Patrimoine, de la société de gestion Finance SA fusionnée par Wormser Frères Gestion le 31/12/2022, ont été absorbées par les Parts RE et P de WF Patrimoine.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013285236 - Part WF PATRIMOINE I : Taux de frais maximum de 0.96% TTC

FR0007000963 - Part WF PATRIMOINE PI : Taux de frais maximum de 1.16% TTC

FR001400EKF9 - Part WF PATRIMOINE RE : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

FR001400EKG7 - Part WF PATRIMOINE P : Taux de frais maximum de 1,36% TTC

FR001400EKE2 - Part WF PATRIMOINE S : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts WF PATRIMOINE I	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF PATRIMOINE P	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF PATRIMOINE PI	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF PATRIMOINE RE	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF PATRIMOINE S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 404 658,67	39 629 208,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	16 744 879,32	6 751 509,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 603 574,60	-4 043 323,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	639 046,54	788 723,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-773 914,60	-251 089,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	71 156,69	484 614,39
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-181 861,21	-132 648,50
Frais de transactions	-6 658,47	-23 202,82
Différences de change	-93 031,55	289 537,51
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 952 866,09	-4 244 943,70
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 116 439,29	-836 426,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	836 426,80	-3 408 516,90
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-8 933,91	61 737,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 620,00	18 553,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-18 553,91	43 184,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	379 778,23	94 535,49
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,06 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	50 524 411,26	39 404 658,67

(*) 29.12.2023 : résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	976 414,21	1,94
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	411 481,72	0,81
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	35 084 793,30	69,44
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	36 472 689,23	72,19
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	459 865,32	0,91
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	459 865,32	0,91
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	35 084 793,30	69,44	0,00	0,00	1 387 895,93	2,75	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811 264,52	1,61
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 370 104,06	2,71	3 575 158,09	7,08	17 879 725,98	35,39	6 174 661,13	12,22	7 473 039,97	14,79
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	811 264,52	1,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 628 665,29	7,18	718 177,21	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	680 929,42	1,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 295,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	344 438,24	0,68	12 507,85	0,02	1 325,36	0,00	191,15	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	80 598,50
	Coupons et dividendes en espèces	43 355,44
TOTAL DES CRÉANCES		123 953,94
DETTES		
	Frais de gestion fixe	52 546,22
TOTAL DES DETTES		52 546,22
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		71 407,72

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part WF PATRIMOINE I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-10 189,00	-1 065 645,72
Solde net des souscriptions/rachats	-10 189,00	-1 065 645,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	11 711,00	
Part WF PATRIMOINE P		
Parts souscrites durant l'exercice	17 243,54	1 725 098,50
Parts rachetées durant l'exercice	-6 509,39	-655 559,34
Solde net des souscriptions/rachats	10 734,15	1 069 539,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 734,15	
Part WF PATRIMOINE PI		
Parts souscrites durant l'exercice	9 680,05	2 666 107,49
Parts rachetées durant l'exercice	-21 372,37	-5 884 640,61
Solde net des souscriptions/rachats	-11 692,32	-3 218 533,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	127 350,68	
Part WF PATRIMOINE RE		
Parts souscrites durant l'exercice	113 288,56	11 385 958,50
Parts rachetées durant l'exercice	-9 361,58	-933 944,99
Solde net des souscriptions/rachats	103 926,98	10 452 013,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	103 926,98	
Part WF PATRIMOINE S		
Parts souscrites durant l'exercice	9 682,22	967 714,83
Parts rachetées durant l'exercice	-641,30	-63 783,94
Solde net des souscriptions/rachats	9 040,92	903 930,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 040,92	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part WF PATRIMOINE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF PATRIMOINE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF PATRIMOINE PI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF PATRIMOINE RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF PATRIMOINE S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts WF PATRIMOINE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 095,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF PATRIMOINE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 108,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF PATRIMOINE PI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	429 035,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF PATRIMOINE RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	121 742,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,99
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts WF PATRIMOINE S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	604,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	353 435,51	93 769,85
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	353 435,51	93 769,85

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 325,38	9 383,23
Total	13 325,38	9 383,23

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 442,69	0,00
Total	4 442,69	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE PI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	317 959,06	84 386,62
Total	317 959,06	84 386,62

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 717,92	0,00
Total	10 717,92	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 990,46	0,00
Total	6 990,46	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-203 070,95	1 181 356,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-203 070,95	1 181 356,75

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 278,74	65 623,22
Total	-4 278,74	65 623,22

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 597,50	0,00
Total	-7 597,50	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE PI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-124 129,37	1 115 733,53
Total	-124 129,37	1 115 733,53

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-62 504,50	0,00
Total	-62 504,50	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 560,84	0,00
Total	-4 560,84	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	24 625 894,14	30 932 935,36	39 629 208,06	39 404 658,67	50 524 411,26
Parts WF PATRIMOINE I en EUR					
Actif net	102 136,36	1 546 338,61	1 602 333,90	2 191 896,63	1 255 194,03
Nombre de titres	1 000,00	14 900,00	14 900,00	21 900,00	11 711,00
Valeur liquidative unitaire	102,13	103,78	107,53	100,08	107,18
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,32	-0,64	0,00	2,99	-0,36
Capitalisation unitaire sur résultat	0,71	-0,68	-0,14	0,42	1,13
Parts WF PATRIMOINE P en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	1 113 321,97
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	10 734,15
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,71
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,70
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,41
Parts WF PATRIMOINE PI en EUR					
Actif net	24 523 757,78	29 386 596,75	38 026 874,16	37 212 762,04	36 427 364,80
Nombre de titres	90 100,00	105 510,00	131 980,00	139 043,00	127 350,68
Valeur liquidative unitaire	272,18	278,51	288,12	267,63	286,03
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-3,54	-1,73	-0,02	8,02	-0,97
Capitalisation unitaire sur résultat	1,43	0,12	-0,86	0,60	2,49
Parts WF PATRIMOINE RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	10 789 334,18
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	103 926,98
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,81
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,60
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts WF PATRIMOINE S en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	939 196,28
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	9 040,92
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	103,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	640	117 862,40	0,23
SAP SE	EUR	1 820	253 853,60	0,50
TOTAL ALLEMAGNE			371 716,00	0,73
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 480	96 022,40	0,19
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	9 550	147 595,25	0,29
TOTAL ESPAGNE			243 617,65	0,48
ETATS-UNIS				
ALIGN TECHNOLOGY INC	USD	750	185 972,85	0,37
ALPHABET- A	USD	1 760	222 492,67	0,44
AMAZON.COM INC	USD	1 500	206 253,39	0,41
APPLE INC	USD	1 480	257 868,24	0,51
COMCAST CORP CLASS A	USD	4 470	177 384,16	0,36
DANAHER CORP	USD	910	190 515,29	0,38
ECOLAB INC	USD	1 035	185 784,84	0,36
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	1 500	103 506,79	0,21
ILLUMINA INC	USD	680	85 686,15	0,16
Meta Platforms - A	USD	285	91 292,85	0,18
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	1 330	130 677,01	0,26
PARAMETRIC TECHNOLOGY CORP	USD	1 575	249 377,38	0,49
ROSS STORES	USD	1 430	179 092,94	0,35
SALESFORCE INC	USD	1 040	247 661,18	0,49
STRYKER CORP	USD	720	195 123,26	0,38
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	480	230 569,41	0,46
VISA INC CLASS A	USD	925	217 940,05	0,44
ZOETIS INC	USD	1 235	220 590,00	0,44
TOTAL ETATS-UNIS			3 377 788,46	6,69
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	1 464	257 839,68	0,51
CAPGEMINI SE	EUR	1 130	213 287,50	0,42
DASSAULT SYST.	EUR	5 080	224 713,80	0,44
EIFFAGE	EUR	2 520	244 490,40	0,48
ELIS	EUR	11 021	208 186,69	0,42
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 299	235 898,40	0,47
HERMES INTERNATIONAL	EUR	116	222 580,80	0,44
L'OREAL	EUR	570	256 870,50	0,51
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	215	157 724,00	0,31
MICHELIN (CGDE)	EUR	5 300	172 038,00	0,34
REMY COINTREAU	EUR	1 375	158 125,00	0,32
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	192	45 984,00	0,09
SEB	EUR	1 670	188 710,00	0,37
SR TELEPERFORMANCE	EUR	620	81 871,00	0,16
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	3 670	84 813,70	0,17
TOTAL FRANCE			2 753 133,47	5,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	790	250 876,83	0,50
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 870	147 094,20	0,28
TOTAL IRLANDE			397 971,03	0,78
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	6 430	201 516,20	0,40
TOTAL ITALIE			201 516,20	0,40
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	1 635	228 540,30	0,46
ASML HOLDING NV	EUR	90	61 353,00	0,12
TOTAL PAYS-BAS			289 893,30	0,58
SUISSE				
ALCON INC	CHF	2 010	142 479,91	0,28
GALENICA SANTE LTD	CHF	1 500	117 845,57	0,23
NESTLE SA-REG	CHF	1 970	207 445,68	0,41
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 710	250 406,05	0,50
TOTAL SUISSE			718 177,21	1,42
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 353 813,32	16,53
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 353 813,32	16,53
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	700 000	681 918,66	1,35
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.875% 31-01-28	EUR	300 000	274 210,13	0,54
VOLKSWAGEN LEASING 1.5% 19-06-26	EUR	800 000	772 867,80	1,53
TOTAL ALLEMAGNE			1 728 996,59	3,42
CANADA				
BMO 2 3/4 06/15/27	EUR	800 000	799 678,08	1,59
TOTAL CANADA			799 678,08	1,59
ESPAGNE				
BBVA 1.0% 16-01-30	EUR	600 000	583 358,30	1,15
TOTAL ESPAGNE			583 358,30	1,15
ETATS-UNIS				
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	900 000	852 748,06	1,69
GOLD SACH GR 0.25% 26-01-28	EUR	300 000	266 796,74	0,53
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	1 000 000	1 024 024,10	2,02
IBM INTL BUSI 1.125% 06-09-24	EUR	1 000 000	986 207,79	1,95
MC DONALD S 0.9% 15-06-26 EMTN	EUR	800 000	766 021,77	1,51
MERCK AND 1.375% 02-11-36	EUR	1 000 000	834 894,23	1,65
THERMO FISHER SCIENTIFIC 2.875% 24-07-37	EUR	800 000	770 439,17	1,53
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	300 000	295 754,09	0,59
TOTAL ETATS-UNIS			5 796 885,95	11,47
FRANCE				
ACAFF 0 3/8 10/21/25	EUR	900 000	858 895,38	1,70
ADP 2.125% 02-10-26	EUR	800 000	788 123,67	1,56
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	800 000	802 215,41	1,59
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	300 000	279 892,66	0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.125% 14-09-27	EUR	1 000 000	1 006 962,46	2,00
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EUAR10+0.1% PERP	EUR	200 000	166 658,50	0,33
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	800 000	798 859,10	1,58
BNP 4.032 12/31/49	EUR	500 000	496 425,70	0,98
BPCE 2.875% 22-04-26 EMTN	EUR	500 000	505 524,64	1,00
BPCE 4.5% 13-01-33 EMTN	EUR	800 000	877 605,70	1,73
BPCEGP 1 3/8 03/23/26	EUR	800 000	776 863,63	1,53
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	800 000	830 292,49	1,65
CAPELLI E3R+14.0% PERP	EUR	300 000	303 315,50	0,60
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	1 800 000	1 716 396,25	3,40
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21-07-26 EMTN	EUR	500 000	492 265,22	0,97
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	800 000	779 601,53	1,55
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	EUR	600 000	623 451,54	1,23
EUTELT 1.5% 13-10-28	EUR	600 000	454 623,39	0,90
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	500 000	474 100,98	0,93
FINANCIERE IMMOBILIERE BORDELAISE 6.0% 30-01-25	EUR	1 000	555,50	0,00
FONCIERE DES ASSOCIES SAS 5.0% 30-06-26	EUR	260 000	264 042,08	0,52
MUTU ASSU DES 3.916% 06-10-49	EUR	200 000	199 318,50	0,40
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	400 000	398 589,53	0,78
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	387 888,49	0,77
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	1 000 000	983 088,56	1,95
SG 1.25% 15-02-24 EMTN	EUR	500 000	503 936,20	1,00
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 3.25% 19-01-33	EUR	800 000	831 048,27	1,64
UBISOFT ENTERTAINMENT 0.878% 24-11-27	EUR	400 000	340 597,83	0,68
WORLDLINE 0.25% 18-09-24	EUR	700 000	677 226,11	1,34
TOTAL FRANCE			17 618 364,82	34,87
IRLANDE				
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	800 000	760 529,03	1,51
TOTAL IRLANDE			760 529,03	1,51
ITALIE				
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	700 000	661 669,77	1,31
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	700 000	675 489,40	1,34
TOTAL ITALIE			1 337 159,17	2,65
JAPON				
ASAHI BREWERIES 0.336% 19-04-27	EUR	400 000	366 447,08	0,72
TOTAL JAPON			366 447,08	0,72
LUXEMBOURG				
AGEASFINLUX SA E3M 12/99 CV	EUR	500 000	411 481,72	0,82
LANDEV1 SA RL 7.0% 20-03-24	EUR	200 000	146 516,39	0,29
NESTLE FIN 0.0% 03-12-25	EUR	800 000	759 828,00	1,50
TOTAL LUXEMBOURG			1 317 826,11	2,61
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	1 300 000	1 284 538,31	2,54
JAB HOLD BV 1.625% 30-04-25	EUR	800 000	789 768,74	1,56
KONINKLIJKE KPN NV 5.625%09-300924	EUR	900 000	924 354,37	1,83
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	700 000	719 651,47	1,43
TEVA PHAR FIN 1.125% 15-10-24	EUR	300 000	293 026,20	0,58
TOTAL PAYS-BAS			4 011 339,09	7,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROYAUME-UNI				
AVIV 3.375% 04-12-45 EMTN	EUR	300 000	293 875,92	0,58
BRITISH TEL 1.5% 23-06-27 EMTN	EUR	500 000	477 462,91	0,95
HSBC 4.856% 23-05-33 EMTN	EUR	800 000	874 325,97	1,73
TOTAL ROYAUME-UNI			1 645 664,80	3,26
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	500 000	506 440,21	1,00
TOTAL SUISSE			506 440,21	1,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 472 689,23	72,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			36 472 689,23	72,19
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
Lyxor PEA Immobilier Europe (FTSE EPRA/NAREIT) UCITS ETF Cap	EUR	46 750	584 702,25	1,16
WF ACTIONS EUROPE Part S	EUR	1 000	100 290,00	0,20
WF ACTIONS FLEXIBLE Part S	EUR	1 000	102 690,00	0,20
TOTAL FRANCE			787 682,25	1,56
IRLANDE				
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	EUR	46 750	588 115,00	1,17
TOTAL IRLANDE			588 115,00	1,17
LUXEMBOURG				
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Inflation Lin	EUR	3 220	531 718,60	1,05
TOTAL LUXEMBOURG			531 718,60	1,05
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 907 515,85	3,78
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
iShares J.P. Morgan \$ EM Corp Bond UCITS ETF EUR Hedged (Acc)	EUR	50 000	229 440,00	0,45
ISHARES J P MORGAN EM LOCAL GOVT BOND UCITS ETF USD ACC	USD	87 000	385 437,56	0,77
ISHARES JP MORGAN USD EM BOND UCITS ETF USD ACC	USD	60 500	295 491,86	0,58
TABULA HAITONG ASIA EX-JAPAN HIGH YIELD CORP USD BOND ESG UC	EUR	141 000	762 979,20	1,51
TOTAL IRLANDE			1 673 348,62	3,31
LUXEMBOURG				
Lyxor MSCI China UCITS ETF - Acc	EUR	18 500	244 237,00	0,48
Xtrackers II EUR High Yield Corporate Bond 1-3 Swap UCITS ET	EUR	115 000	1 002 225,00	1,99
TOTAL LUXEMBOURG			1 246 462,00	2,47
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			2 919 810,62	5,78
TOTAL Organismes de placement collectif			4 827 326,47	9,56
Instruments financier à terme				
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 03/2024 CALL 4800	EUR	-65	-12 090,00	-0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-12 090,00	-0,03
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-12 090,00	-0,03
TOTAL Instruments financier à terme			-12 090,00	-0,03
Créances			123 953,94	0,25

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-52 546,22	-0,11
Comptes financiers			811 264,52	1,61
Actif net			50 524 411,26	100,00

Parts WF PATRIMOINE PI	EUR	127 350,68	286,03
Parts WF PATRIMOINE S	EUR	9 040,92	103,88
Parts WF PATRIMOINE RE	EUR	103 926,98	103,81
Parts WF PATRIMOINE P	EUR	10 734,15	103,71
Parts WF PATRIMOINE I	EUR	11 711,00	107,18

